

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Date d'émission: 18-3-2020 Date de révision: 3-3-2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Carclin Cement Remover

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Synerlogic B.V. Graafsingel 22

6921 RT Duiven - Nederland

T+31(0)26-3186700

1.4. Numéro d'appel d'urgence

	i apper a digence			
Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, H335 catégorie 3

Texte intégral des mentions H: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Extra étiquetage à afficherExtra classification(s) à afficher

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) Danger

3-3-2020 (Version: 1.0) FR (français) 1/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Composants dangereux Hydrochloric acid ...%

Mentions de danger (CLP) H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) P260 - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards, aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	
Hydrochloric acid%	(N° CAS) 7647-01-0 (N° CE) 231-595-7 (N° Index) 017-002-01-X (N° REACH) 01-2119484862-27	20 - 50	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Met. Corr. 1, H290	
Limites de concentration spécifiques:				
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques		
Hydrochloric acid%	(N° CAS) 7647-01-0 (N° CE) 231-595-7 (N° Index) 017-002-01-X (N° REACH) 01-2119484862-27	(10 = <c 10<br="" <="">(10 =<c 10<="" <="" td=""><td colspan="2">(10 =<c 100)="" 2,="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(10 =<c 100)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(10 =<c 100)="" 3,="" <="" h335<br="" se="" stot="">(25 =<c 100)="" 1b,="" <="" corr.="" h314<="" skin="" td=""></c></c></c></c></td></c></c>	(10 = <c 100)="" 2,="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(10 =<c 100)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(10 =<c 100)="" 3,="" <="" h335<br="" se="" stot="">(25 =<c 100)="" 1b,="" <="" corr.="" h314<="" skin="" td=""></c></c></c></c>	

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

Premiers soins après ingestion

RUBRIQUE 4: Premiers secours		
4.1. Description des premiers secours		
Premiers soins général	:	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Consulter un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Appeler immédiatement un médecin.

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Appeler un centre

3-3-2020 (Version: 1.0) FR (français) 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

Dégagement possible de fumées toxiques.

d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le reiet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement

de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements cont

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Matières incompatibles : Métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrochloric acid% (7647-01-0)		
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

3-3-2020 (Version: 1.0) FR (français) 3/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Hydrochloric acid% (7647-01-0)		
Pays-Bas Grenswaarde TGG 8H (mg/m³) 8 mg/m³		8 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m³)	15 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle:

Vêtements de protection. Masque à gaz. Gants. Lunettes de protection.

Vêtements de protection - sélection du matériau:		
Condition	Matériau	Norme
Bonne resistance:	Matière synthétique	EN 13034

Protection des mains:

Gants de protection

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc butyle, Viton® II	6 (> 480 minutes)	0.31mm		EN ISO 374

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Demi-masque réutilisable		Protection contre les vapeurs, Protection contre les gaz, Protection contre les particules liquides	EN 140, EN 14387

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:









Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

3-3-2020 (Version: 1.0) FR (français) 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : limpide.

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : 1-5 ppm pH : 1,5

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : 23 hPa

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,14 g/cm³

Solubilité: Aucune donnée disponibleLog Pow: Aucune donnée disponibleViscosité, cinématique: Aucune donnée disponibleViscosité, dynamique: Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Product does not present an explosion hazard.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

pH: 1,

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 1,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

3-3-2020 (Version: 1.0) FR (français) 5/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Hydrochloric acid% (7647-01-0)		
CL50 poisson 1	3,25 mg/l	
CE50 autres organismes aquatiques 1	4,92 mg/l EC50 waterflea (48 h)	
CE50 autres organismes aquatiques 2	4,5 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : UN 1789

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : ACIDE CHLORHYDRIQUE

Description document de transport (ADR) : UN 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE, 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 Etiquettes de danger (ADR) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

3-3-2020 (Version: 1.0) FR (français) 6/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Pas d'informations supplémentaires disponibles Autres informations

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) C1 Dispositions spéciales (ADR) 520 Quantités limitées (ADR) 1l Quantités exceptées (ADR) E2

Instructions d'emballage (ADR) P001, IBC02 Dispositions particulières relatives à l'emballage en MP15

commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour :

vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et TP2

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) L4BN Véhicule pour le transport en citerne ΑT Catégorie de transport (ADR) 2 Danger n° (code Kemler) 80

Panneaux oranges

80

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) Code EAC 2R

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la

AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission -

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

12.BlmSchV

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen

Saneringsinspanningen B - Lozing minimaliseren; toepassen van best uitvoerbare technieken

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen Aucun des composants n'est listé SZW-lijst van mutagene stoffen Aucun des composants n'est listé NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige : Aucun des composants n'est listé

stoffen - Borstvoeding

3-3-2020 (Version: 1.0) FR (français) 7/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige : Aucun des composants n'est listé

stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige : Aucun des composants n'est listé

stoffen - Ontwikkeling

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
IATA	Association internationale du transport aérien
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité

Texte intégral des phrases	H et EUH:
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

3-3-2020 (Version: 1.0) FR (français) 8/8